

## COLLOQUE INTERNATIONAL DE LANCEMENT OFFICIEL DU CENTRE PERMANENT D'ARBITRAGE ET DE MEDIATION DU CADEV (CPAM)

*Sous la présidence effective de Monsieur le Secrétaire Permanent de l'OHADA*

Lundi 2 et mardi 3 avril 2012, Hôtel SAWA, Douala

-----

### Note de présentation

*Les présentes Journées d'étude tendent à consacrer l'ouverture officielle du CPAM. Nouvelle institution de règlement alternatif des litiges dans l'espace OHADA, le CPAM se propose d'offrir des services d'arbitrage aussi bien que ceux de médiation commerciale institutionnelle.*

*Au-delà de la célébration du CPAM dont l'esprit, les textes et les acteurs seront présentés, il sera question, dans un premier temps, d'échanger sur l'état de la justice alternative sous différents cieux, tant dans l'espace OHADA qu'en Europe, en Amérique et en Asie, afin de tirer des éléments d'information et de bonne pratique sur la structuration de cette forme de Justice, les valeurs partagées par ses acteurs et les perspectives d'évolution qui se dessinent çà et là.*

*Dans un second temps, l'on ira à la (re)découverte des secrets procéduraux aussi bien de la médiation que de l'arbitrage, pour cerner les principales étapes, les principes directeurs et les règles particulières de ces techniques à forte valeur ajoutée de management des contentieux d'affaires. C'est ainsi que des aspects déterminants du procès arbitral seront présentés, tandis qu'il sera procédé à une séance, en live, d'une médiation commerciale.*

*A y voir de près, le lancement du CPAM apparaît un peu plus qu'un fait marquant de l'actualité professionnelle de ce début d'année ; c'est, après tout, une exceptionnelle opportunité de sensibilisation et de formation des managers, cadres, professionnels du droit et institutions d'appui au secteur privé sur ces techniques de règlement des différends, si adaptée aux attentes et exigences des milieux économiques qu'il n'est que trop urgent, chez nous aussi, de les promouvoir et de les rendre accessibles au plus grand nombre.*

***Nous vous y attendons !***

Lundi 2 avril 2012

## CEREMONIE DE LANCEMENT OFFICIEL DU CPAM

**11H00 – 12H00 :**      **RENCONTRE PRELIMINAIRE ENTRE ACTEURS DU CPAM :**  
Conseillers généraux, Superviseurs, Comité éthique, Arbitres, Médiateurs

**14H00 - 14H30 :**      Arrivée – Enregistrement des invités

**14H30 -15H30 :**      **TABLE-RONDE :** « L'arbitrage et la médiation commerciale : état des lieux, enjeux techniques et éthiques, perspectives »

▶ Chairman : Prof. Dorothé C. SOSSA, Permanent Secretary, OHADA

- **Situation en Europe et en Amérique :**  
*Benoît LE BARS, LE BARS-LAZAREFF, Paris, Conseiller général et Arbitre CPAM*
- **Situation dans les pays arabes :**  
*Me Abdel Hamid EL-AHDAB, Barreau de Beyrouth, Liban, Arbitre CPAM*
- **Situation en Afrique :**  
*Me Mamadou I. KONATE, Jurifis Consult, Mali, membre du Comité de Supervision du CPAM*

**15H30 – 16H30 :**      **LE CPAM : Visages d'un outil moderne au service de la sécurité juridique**

▶ Présidence : Dr. Sadjou OUSMANOU, Président du Conseil de direction et de suivi du CPAM

- **Concept et acteurs :**
  - Organes et système de management
  - Profil des acteurs dirigeants, des arbitres et des médiateurs
  - Présentation de la Liste des Arbitres et des Médiateurs CPAM
- **Textes opérationnels :**
  - Règlement des procédures
  - Code d'éthique
  - Barème des frais de médiation et d'arbitrage
- **“CPAM, What Else ?”**- English summary of CPAM's Rules

**16H30 – 17H00 :**      **Cocktail**

Mardi 3 avril 2012

## PRATIQUE DE L'ARBITRAGE ET DE LA MEDIATION

D'après l'Acte uniforme OHADA sur le droit de l'arbitrage et les règlements de médiation et d'arbitrage du CPAM

### 8H30 - 12H30 : ASPECTS TECHNIQUES ET TACTIQUES D'UNE PROCEDURE D'ARBITRAGE

► **Présidence** : Prof. Paul - Gérard **POUGOUE**, Yaoundé II ; **Intervenants** : Un groupe d'arbitres, de gestionnaires d'institutions d'arbitrage, d'avocats et de magistrats

- Le recours au juge étatique à l'épreuve de la procédure arbitrale : *L'exclu, le possible et le faisable*
- Le Tribunal arbitral : *Indications pratiques pour le choix d'un tribunal adéquat*

Ψ 10H00-10H30 : Pause-café

- Utilisation des incidents de procédure par les parties : *Typologie des incidents, dérives et bonnes pratiques à conseiller*
- Gestion de la phase post-arbitrale : *Faire face à un refus d'exécution spontanée, savoir mener une procédure d'annulation devant le juge interne ou devant la CCJA.*

Ψ 13H00-14H30 : Déjeuner

### 14H30 - 18H00 : ETAPES ET PRINCIPALES REGLES D'UNE MEDIATION : Médiation fictive

► **Coordination** : Me Louis MARQUIS, PRDSA, Montréal, Canada, Médiateur CPAM et Me Brigitte ADA NNENGUE, Avocat, Stagiaire IFOMENE, Paris, Médiateur CPAM.

► **Acteurs** : Une PME locale, une Grande entreprise, des conseils et une institution de médiation.

**Mise en scène permettant de passer en revue les principales phases et les subtilités de la médiation :**

- rédaction de la convention de médiation
- choix du médiateur
- déroulement de l'opération de médiation
- finalisation de l'accord
- exécution de l'accord de médiation.

Ψ **FIN DE LA FORMATION – REMISE DES ATTESTATIONS**

## Quelques atouts du CPAM

- Une institution unique dans l'environnement sous-régional, offrant à la fois des services d'arbitrage et de médiation et dont les textes de base et les acteurs sont d'obédience **francophone et anglophone** ;
- Le **caractère régional de la compétence territoriale du Centre**, qui peut connaître des litiges même en dehors du Cameroun, si telle est la volonté des parties ;
- Un **Règlement d'arbitrage et de médiation conforme à l'Acte uniforme OHADA et aux meilleurs standards professionnels**, simple et flexible avec, prévoyant, par exemple, la possibilité de mener des procédures par internet.
- Un **barème des frais d'arbitrage et de médiation prévoyant des montants les plus accessibles possibles**, commandé par le souci de privilégier la vocation Service public du CPAM, et visant à permettre au plus grand nombre possible d'acteurs économiques d'accéder à la médiation et à l'arbitrage.
- Des **arbitres et des médiateurs provenant de diverses nationalités et cultures juridiques, renforçant le gage de compétence, d'indépendance et de neutralité attendu de toute place de justice digne de ce nom**.
- La **possibilité pour les parties de choisir des arbitres et médiateurs en dehors des Listes du CPAM**, sous la condition de se conformer aux prescriptions éthiques et procédurales prévues par les textes normatifs du CPAM.
- Un **Secrétariat-greffe et un Comité de supervision des procédures expérimentés et diligents**, absolument soucieux de la bonne administration des causes soumises au Centre.
- L'adoption d'**un Code de déontologie contraignant pour les arbitres et les médiateurs**, assurant un fondement formel à l'obligation de respecter les valeurs fondamentales de l'arbitrage et de la médiation, et dont le suivi est assuré par un Comité composé de personnalités à l'intégrité morale établie.
- La possibilité pour les parties et leurs conseils de bénéficier d'une **formation-sensibilisation gratuite** préalablement au démarrage de toute procédure d'arbitrage ou de médiation soumise au Centre ;
- Un **partenariat professionnel et constructif avec les juridictions étatiques** dont les acteurs (juges et greffiers) bénéficieront d'actions régulières de sensibilisation aux enjeux de la justice alternative, et à leur rôle et prérogatives dans la bonne administration des procédures d'arbitrage ou de médiation ;
- L'appartenance à un **réseau crédible et dynamique** d'institutions et d'acteurs des Modes alternatifs de règlement des différends.

**Cpam**, une mission du CADEV

BP Douala, Cameroun, 42, Rue Njo-Njo, Bonapriso - Immeuble Carré d'Or, 2<sup>e</sup> étage  
Tél : 237 22 09 45 52/ 76 52 52 53/76 96 76 96 - Email : cadedroit.org

[www.cadedroit.org](http://www.cadedroit.org)